... chez dans lesquels s'est appro... de Thiers?

Le témoin. — Il voulait sans doute ... dans la salle.

Me Brabant. — Le témoin peut-il dire comment a commencé la bagarre?

Le témoin. — L'un de mes camarades, Jules Dieu, ayant reçu un coup de canne sur la tête, des amis ont alors attaqué les camelots.

Vétérans Fuchsin qu'il a reçu une balle de Théry. Sur une question du président lui demandant comment il a reconnu son agresseur, le témoin répond: « A l'instruction, quand je fus confronté avec Théry, je l'ai reconnu. »

Me Delestolle. — Le témoin a dit à l'instruction que son agresseur avait une moustache noire, à « la Chariot »...

Me Delvallée. — Il l'a fait disparaître depuis.

La salle manifeste par des exclamations diverses. Le président menace de faire évacuer la salle. De vives attaques se croisent entre la partie civile et la défense.

Me de Roux. — Le témoin a parlé d'une commission d'enquête, pourrait-il nous donner des précisions sur la constitution et les buts de cette commission.

Le témoin. — Je ne sais pas ce que c'est que cette commission.

Me de Roux. — Je constate que le témoin a jugé plus habile de faire cette réponse. Pourtant s'il en a parlé, c'est qu'il savait ce que faisait cette commission. Nous y reviendrons du reste, d'autres témoins en parleront.

M. Marcusz avance ensuite à la barre et dit dans quelles conditions la ligue dont il fait partie a organisé une contre-manifestation à propos de la réunion royaliste d'Hénin-Liétard.

Le Président. — Comment le bruit s'est-il répandu de l'annonce de la venue de M. Léon Daudet.

Le témoin. — Je ne sais pas.

Le Président. — Vous êtes l'un des signataires du manifeste intitulé « Alerte ». Pourquoi avez-vous convoqué les contre-manifestants pour 18 h., soit deux heures avant la réunion?

Le témoin. — Nous voulions y apporter la contradiction.

Me de Roux. — Le tract « Alerte » a été reproduit dans « L'Humanité » du 11 avril, c'est-à-dire le jour de la réunion. Qui donc a fait insérer ce tract dans « L'Humanité »?

Le témoin. — Je ne sais pas.

Me de Roux. — Dans ce tract, on a convoqué des gens pour contre-manifester et non pour porter la contradiction. Du reste, les invitations spécifiaient que la contradiction courtoise serait admise à la réunion. D'autre part, le rapport du capitaine Giens, note que c'est la fausse annonce de la venue de M. Léon Daudet qui fut la cause initiale des incidents d'Hénin-Liétard.

M. Jean Evrard explique les incidents de la soirée du 11 avril 1934 à Hénin-Liétard.

L'audition de la tenancière du Café des Fleurs

Après lui, Mme Turbellin, tenancière du Café des Fleurs vient à la barre.

Le témoin précise que la foule qui stationnait face au café était très excitée, et que l'on entendait les cris de « A mort les camelots ».

Une délégation est entrée pour demander à Mme Turbellin d'ouvrir les portes et M. Marousé a spécifié que les contre-manifestants dehors étaient énervés et qu'il ne pouvait plus les retenir et que si l'on n'ouvrait pas la porte, celle-ci serait enfoncée.

Mme Turbellin répondit que sa salle étant louée, seuls les organisateurs pouvaient ouvrir.

— Après le départ des délégués, M. Brakers d'Hugo était venu dans le café, je le mis au courant de ce fait dit-elle, et lui fit remarquer que la foule grossissait à chaque instant et devenait menaçante, car de l'endroit où ils se trouvaient, c'est-à-dire à 25 mètres environ du café, les royalistes ne pouvaient pas voir ce qui se passait dans la rue.

« M. Brakers d'Hugo me demanda de prévenir la police. Je me suis adressée au capitaine de gendarmerie pour lui dire que les camelots se trouvant dans la salle demandaient du secours. Le capitaine me répondit qu'il n'avait pas d'ordres. Je me suis rendu auprès du commissaire de police Bécquemant qui se tenait à cinquante mètres. Je lui fis la même demande. Le commissaire haussa les épaules en disant:

« — Que voulez-vous que je fasse.

« — Votre service, Monsieur, lui ai-je répondu.

« En retournant à mon café, je fus l'objet d'insultes de la part des contre-manifestants, et quand j'entrais chez moi, j'entendis Turban, que je vis plus tard armé d'un couteau, dire à ses camarades: « Attaquons ».

« A ce moment, des contre-manifestants pénétrèrent dans ma salle à manger, brisèrent le poêle qui s'y trouvait, pour en faire des projectiles. Ils foncèrent aussi la porte du café donnant sur la cour et pénétrèrent dans le couloir, d'une part par la cour et d'autre part par la porte donnant accès du couloir au café, de sorte que les royalistes qui venaient d'arriver dans le couloir, furent pris entre deux feux.

« Il se produisit dans le couloir une violente bagarre, dont les royalistes firent les frais, et je vis M. Théry, blessé à la main et la tête ensanglantée.

« Ensuite après une poussée plus forte, les Camelots reculèrent sous les coups, vers la cour et la salle. Après cela j'ai bien entendu des coups de feu, mais je ne peux pas dire qui tirait, car je ne l'ai pas vu.»

Me de Roux. — Que contenait le panier apporté par les Camelots?

Le témoin. — Des sandwiches.

Me de Roux. — Le témoin pense-t-il qu'à un certain moment les Camelots aient pu se croire en danger de mort?

Le témoin. — Oui, car déjà plusieurs Camelots avaient été blessés dans le couloir, et ils furent suivis dans leur retraite par près de 200 manifestants.

Le Président. — Turban avait-il un couteau?

Le témoin. — Oui, un couteau dont la lame pouvait avoir cette longueur (le témoin fait le geste, qui indique que le couteau avait une lame de dix centimètres environ).

Me de Roux. — Le témoin, après sa déposition, a-t-il été l'objet de menaces?

Le témoin. — Oui, on a même écrit sur la façade de mon café: « On aura ta tête. »

On passe à l'audition des témoins Calonne et Cappelle qui font des dépositions peu intéressantes.

Un violent incident

L'audition du témoin Picavet va créer un vif incident. La partie civile ayant motivé des variations dans les déclarations du témoin, engage avec la défense une controverse qui aboutit à la lecture, par M. l'Avocat général, des dépositions du témoin à l'instruction.

L'altercation se poursuit plus violente quand Me Dupuyère crie:

— Nous n'envoyons pas de télégrammes à la Cour, pour ordonner la condamnation.

Me Delvallée riposte aussi vivement:

— Et nous, nous n'envoyons pas de lettres aux jurés.

Me Delvallée. — La présence du père de l'un des accusés, au banc de la défense est inadmissible.

Me de Roux (avec force). — Je ne permettrais pas que l'on insulte l'un de nos confrères qui n'est fait un devoir de se trouver auprès de son fils en cette circonstance pour le défendre. L'attitude de Me Delvallée est répugnante.

L'audience menace de prendre une ampleur dans les mêmes conditions. La salle manifeste et s'agite; l'incident va atteindre au paroxysme, et le président, qui ne cesse de lancer des appels au calme, a toutes les peines du monde à rétablir le silence.

L'audition des témoins continue

M. Turban cubiste à la barre, au témoin Picavet. Ses déclarations sont en contradictions avec les affirmations de Mme Turbellin, qui revient à la barre, oppose le démenti le plus formel aux dépositions du témoin, et en apportant les précisions les plus minutieuses. De nouveau la partie civile s'agite, surtout quand Mme Turbellin lance la déclaration suivante:

— Vous n'avez que de faux témoins, tous vos témoins ont menti.

Après Turban, on entendra M. Gustave Hugot, secrétaire de la section d'Action française d'Hénin-Liétard, dont la déposition précise que les contre-manifestants, malgré leurs dénégations étaient armés de gourdins et de matraques.

L'audience est suspendue pour un quart d'heure.

La reprise

Dès la reprise, Me Delvallée veut donner lecture, malgré la défense du président, de lettres insérées dans deux journaux régionaux, et émanant de groupements qui accusent la partie civile de certains faits. La lecture a lieu, mais Me de Roux fait remarquer que la défense est étrangère à ces lettres.

M. Victor Dazin et M. Vercruysse précisent l'attitude des socialistes et communistes à Roubaix, le 4 juin.

Le maréchal des logis Finchart, de la gendarmerie d'Hénin-Liétard, fait le récit des dispositions prises pour assurer l'ordre le 11 avril.

Me Delestolle. — Le témoin pourrait-il dire s'il reconnaît dans les pièces à conviction, le bâton qu'il a enlevé des mains d'un contre-manifestant?

Le témoin. — Oui.

L'Avocat général. — Celui qui le portait était-il un camelot?

« témoin. — Celui qui le portait sortait du vestiaire, et il n'y avait pas de camelots dans le vestiaire.

Me Delestolle. — M. le Procureur, vous avez satisfaction.

On passe à l'audition du témoin Emile Chopin, qui semble réciter une leçon apprise par cœur, mais ne peut pas apporter de précisions bien nettes.

Le public rit, du reste, lorsque reviennent certaines expressions qui reparaissent à tout coup, dans les dépositions des témoins de la partie civile.

Me de Roux. — Le témoin a dit que Fontaine longeait le mur. Maintient-il sa déposition?

Le témoin. — Oui.

Me de Roux. — Messieurs les Jurés apprécieront.

Désiré Leclerq fait une déposition analogue à celle de Chopin, qui suscite une nouvelle hilarité dans la salle.

Me Escoffier. — Silence! Si ces gens-là qui sont indignes de suivre des débats comme ceux-ci, rient encore, je demanderai à M. le Président de les faire sortir.

Le même fait se renouvellera plusieurs fois et donnera à Me Delvallée l'occasion d'haranguer le public et de se faire rappeler à l'ordre par le président.

D'autres dépositions sans importance suivent. Puis vient celle de M. Augustin Lefebvre, gendarme à Hénin-Liétard, qui explique dans quelles circonstances il fut mêlé aux incidents. Le témoin précise qu'il trouva quatre revolvers, sous la scène de la salle des fêtes du café.

Le gendarme Bussières affirme avoir vu un individu mal vêtu, grimpé sur le toit des dépendances et qui tirait dans la direction de la gendarmerie.

Me Escoffier. — Pourquoi n'avez-vous pas arrêté cet homme?

Le témoin. — D'abord, il n'était pas à ma portée, et en second lieu, je ne pouvais pas quitter la porte, où j'avais ordre de me tenir.

Me Delvallée. — Cet homme mal vêtu était sans doute un camelot?

Le témoin. — Je ne le pense pas, car les camelots étaient dans la salle.

Me Delestolle. — Donc, les contre-manifestants étaient armés, eux aussi.

Le témoin suivant, le gendarme Beaussart, fait remarquer qu'il a saisi deux matraques chez les jeunes gardes socialistes.

Me de Roux. — Quand on en trouve deux, c'est qu'il y en a. Or, tous les témoins qui ont pris part à la contre-manifestation ont affirmé qu'ils n'avaient ni armes, ni matraques. Le jury appréciera.

Le brigadier de police Carpentier qui a vu tirer, ne peut préciser si les camelots tiraient dans la direction des contre-manifestants, ou s'ils tiraient en l'air.

L'avocat général. — De tous ceux qui exerçaient le service d'ordre, est-ce vous qui êtes arrivé le premier dans la salle?

Le témoin. — J'ai suivi le commissaire, car la foule devenait menaçante, quand je suis entré dans le café, j'ai entendu des coups de feu.

Le témoin suivant, M. Blondel, affirme que Théry ne tirait pas.

— Je suis arrivé, dit-il, au début de la fusillade, seul « le petit noir » qui par la suite tua Fontaine, tirait. Les balles passaient au-dessus de nos têtes.

L'agent Dufour précise sur une question de l'avocat général, que le poêle de la salle à manger était déjà cassé lorsqu'il est entré dans la salle des fêtes.

— La défense. — M. le Procureur, vous n'avez pas de chance!

Me Delestolle. — M. Brakers d'Hugo avait-il son chapeau sur la tête?

Le témoin. — Non.

Les dépositions qui suivent ne présentent plus qu'un intérêt secondaire. Du reste les témoins qui les feront ne varieront que très peu, sauf pourtant le témoin Cardon qui précise que les contre-manifestants dont il faisait partie se trouvaient devant la salle pour empêcher la réunion, et celle du garagiste M. Liagre, dont la déposition nécessitera une confrontation avec M. Lecointre, maire de Montigny-en-Gohelle.

Cependant, un incident surgit encore, entre la défense et M. le Procureur de la République, au sujet de la citation des témoins de la défense, qui vont maintenant défiler.

Après une rapide intervention du Président, et une mise au point du Procureur, l'incident est clos.

Les quelques témoins de la défense feront des déclarations assez courtes, et qui ne serviront qu'à préciser certains détails, dont l'importance ne passera pas inaperçue, car ils appuieront une fois de plus la déclaration de Mme Turbellin suivant laquelle certains témoins n'étaient que de faux témoins.

L'audience est levée à 20 h. 30.

Elle reprendra aujourd'hui vendredi à midi, pour les plaidoiries de la partie civile et le réquisitoire.

Il se peut que la défense ait le temps de commencer ses plaidoiries. Quoi qu'il en soit, le verdict, si jamais il était rendu aujourd'hui, ne le serait que très tard dans la soirée ou dans la nuit.

La séance de la Chambre

Paris, 21 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de M. Yvon Delbos.

La Chambre adopte sans débat divers projets, notamment le projet de loi tendant à ratifier le décret du 15 mars 1934, qui a modifié les droits de douane applicables à divers produits; le projet de loi ayant pour objet de ratifier le décret du 20 janvier 1933, modifiant les droits de douane applicables aux pommes de terre et fécules de pomme de terre.

Après adoption de la proposition de M. Delcourt, tendant à la discussion, à une prochaine date, du rapport de M. Peyrout sur la proposition de loi intéressant les caisses des Assurances sociales, la séance est levée à 19 h. 5.

Séances vendredi, à 9 h. 30 et 15 h.

Le général Weygand à Londres

Paris, 21 juin. — On confirme dans les milieux autorisés français, les déclarations déjà faites, à Londres, suivant lesquelles le voyage du général Weygand, dans la capitale anglaise, est d'ordre strictement amical et privé et ne peut avoir, par conséquent, aucune portée politique.

— Un séisme accompagné d'une rafale de neige et de pluie avait détruit la moitié de la ville de Mosgrlia. La secousse sismique a été ressentie à Istambul.

La visite des directeurs des quotidiens régionaux

UNE VUE DES INSTALLATIONS POUR LA PRODUCTION DES ENGRAIS AZOTÉS — (Ph. du J. de Rx.)

De plus, le mineur français extrait quotidiennement 150 kilos de charbon alors que dans les autres pays cette moyenne peut atteindre deux tonnes.

L'éminent ingénieur parle encore de la main-d'œuvre pour laquelle furent consacrés l'an dernier 185 millions de salaires. « Mais, dans la mine, conclut-il, tout se traduit par une question sociale et la direction s'est efforcée de lutter contre le chômage. Si bien qu'il n'y a qu'un nombre infime de chômeurs totaux.

Enfin, M. Buchet assure que la main-d'œuvre étrangère peut facilement s'assimiler dans le pays et il traite encore ces rapports entretenus avec les syndicats.

M. SOULIÉ, vice-président du Syndicat, porte à la grande entreprise minière l'honneur de ses confrères.

Sur la colline de Lorette

La caravane prend le chemin de Lorette, la colline sacrée par le sang de milliers et de milliers de morts qui reposent alignés à l'ombre de la basilique, et que veille la nuit la lumière perpétuelle du phare.

M. l'abbé Briche, chapelain de la basilique, ancien combattant de Lorette, commente pour les visiteurs émus ce, tout le spectacle, la bataille qui se déroula autour du plateau jalonné de villages et de lieuxdits aux noms à jamais célèbres.

Il rappelle l'objet de l'Association du monument de Notre-Dame de Lorette devant lequel sont venus prier déjà des millions de visiteurs.

Les directeurs de journaux saluent le monument au général Maistre et s'inclinent devant la tombe du général Barbot défenseur d'Arras, mêlée à celle des soldats.

Avant de quitter ce haut lieu de la défense du sol français, M. Bourrageas, président du Syndicat des grands quotidiens régionaux, a remis une somme de mille francs en souvenir de cette visite pour l'œuvre de l'Association du monument.

Au Touquet Paris-Plage

Continuant leur voyage, les congressistes sont arrivés à la fin de l'après-midi au Touquet-Paris-Plage, où ils seront jusqu'à vendredi soir les hôtes de la Société des grands établissements du Touquet.

Cette société a donné jeudi soir un grand banquet en leur honneur au restaurant du Casino de la Forêt.

Des toasts ont été prononcés par M. Aboudaram, président de la Société des grands établissements du Touquet, qui a souhaité la bienvenue à ses hôtes, par le docteur Piouget, maire du Touquet-Paris-Plage; M. Ferré, co-directeur de l'*Echo du Nord*, au nom des directeurs des journaux du Nord, et par MM. Baschet, directeur de l'*Illustration*, et Bourrageas, président du Syndicat des grands régionaux, qui a remercié le Touquet de son accueil.

Les socialistes rompent les pourparlers avec les communistes

On sait que les socialistes et les communistes ont réalisé, depuis quelque temps, une entente certaine dans des manifestations violentes, où les deux partis se trouvent côte à côte et en force égales. Mais il était question de sceller cette entente entre les états-majors.

Le parti socialiste avait posé comme condition que les communistes cesseraient contre lui et ses chefs, la campagne parfois injurieuse qu'ils mènent. Mais cet apaisement était bien difficile à obtenir, étant donné que le but des uns et des autres était surtout de recruter une clientèle électorale.

Les disputes ont donc continué dans les journaux, tandis que l'entente se faisait facilement dans les manifestations sanglantes de la rue.

Le parti socialiste se contente de cela et il a approuvé la réponse négative que M. Paul Faure, son secrétaire général, vient d'adresser aux communistes.

« Nous tenons pour juntile une reprise des conversations », dit M. Paul Faure; il ajoute: « Mais la lutte nécessaire du prolétariat contre le fascisme ne doit pas en pâtir ».

Donc, le front commun continuera dans la rue, mais l'entente ne se fait pas encore en haut, parce que chacun des deux partis voudrait dominer l'autre.

Le Sénat discute le projet de loi sur les sociétés financières

Paris, 21 juin. — La séance est ouverte à 10 h. 5, sous la présidence du général Bourgeois. Au banc du Gouvernement on remarque M. Chéron.

On reprend en deuxième lecture la discussion de la proposition de loi tendant à modifier et compléter la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés.

Après discussion, le texte de la Commission et l'article 1er sont adoptés.

Cet article dit que les sociétés en commandite ne peuvent diviser leur capital en coupures d'actions de moins de 100 francs et ces sociétés ne peuvent être constituées qu'après la souscription totale du capital social et le versement en espèces d'un quart au moins du capital souscrit.

L'article 2, qui stipule que dans une assemblée, nul actionnaire ne peut prendre part au vote d'une résolution relative à un contrat où il est personnellement partie et où ses intérêts sont opposés à ceux de la société, est adopté.

Sur l'article 3, qui concerne encore les oppositions d'intérêts, on adopte un amendement de MM. Milliès-Lacroix et Farjon, relatif au compte rendu annuel des opérations des sociétés.

Les articles 3, 4 et 5 (relatifs aux devoirs des gérants) sont adoptés, ainsi que l'article 6 (incompatibilité entre les fonctions de commissaire et de membre du conseil de surveillance).

M. Lemarché défend un article nouveau qui pourvoit les sociétés à titres cotés, en sus de leur conseil de surveillance, d'un commissaire aux comptes.

Après un vif débat, l'article 7 est finalement renvoyé à la Commission et le Sénat décide de poursuivre la discussion vendredi matin. La séance est levée à 12 h. 35.

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Jeanneney.

M. Henri Roy dépose son rapport, au nom de la Commission spéciale chargée de se prononcer sur la demande d'immunité parlementaire de M. René Renoult.

M. Lamoureux, ministre du Commerce, dépose sur le bureau du Sénat le projet de loi voté par la Chambre des députés, tendant à modifier les droits de douane de certains produits.

Puis la Haute Assemblée, après discussion, adopte le projet sur les brevets d'invention, retour de la Chambre.

Les habitations à bon marché

Le Sénat ajourne la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à l'achèvement du programme de construction des habitations à bon marché et des logements à loyer moyen, prévu par la loi du 13 juillet 1928.

Le Sénat décide de tenir, vendredi, deux séances publiques: la première à 9 h. 30 et la seconde à 15 heures.

La séance est levée à 18 h. 15.

1) — De Bouthon: Les travaux de sauvetage dans la mine de Karsten-Zentrum se poursuivent activement. Deux autres cadavres ont été retirés des décombres, portant jusqu'à 4 quatre le nombre des victimes. On sait très jusqu'à ce jour le sort des autres mineurs bloqués dans une galerie par l'éboulement.

LA RECONSTITUTION DU NORD DÉVASTÉ

Après avoir réglé 25 milliards et demi de dommages, les Services départementaux procèdent à la liquidation des 700.000 comptes

On sait à quel point notre département a été dévasté et on ne sera pas étonné outre mesure que les services de la reconstitution n'ont pas encore liquidé tous les comptes.

Au 1er avril 1934, il y avait encore en instance d'évaluation 146 dossiers représentant, en valeur de remplacement, 555 millions, et devant les juridictions d'appel, 243 dossiers pour 115 millions.

Vingt-cinq milliards et demi de dommages ont été réglés. Il reste à payer un milliard et demi.

Menée hâtivement pour répondre aux besoins les plus urgents des populations des régions dévastées, la reconstitution supposait un contrôle sérieux du remploi, contrôle technique des travaux, contrôle administratif, des justifications de paiements.

Le principal travail actuellement poursuivi est celui de la liquidation et de l'apurement des 700.00 comptes en accord avec le Crédit national. A l'heure présente, cet établissement a donné son accord pour 60.000 comptes; il reste en instance 590.000 dossiers.

Tâche très lourde qui ne sera pas terminée avant quelques années, d'autant plus que, par suite des compressions budgétaires le nombre des employés diminuent d'année en année: ils ne seront plus 200 à la fin du mois alors qu'on pouvait estimer à plus de quinze mille le nombre d'employés et d'ouvriers de toutes catégories occupés dans les multiples organismes du département.

Tâche nécessaire aussi, puisque 180 millions ont été recouvrés à titre de trop-perçus, doubles paiements, défaut de justification de remploi, etc...

Plus complexe encore est la liquidation des 276 coopératives de reconstruction qui ont effectué plus de deux milliards de travaux pour le compte de leurs adhérents. Il reste à liquider près de 150 sociétés.

Et puis, le casse-tête chinois des produits finis offre encore quelques distractions! L'organisation de la loterie prévue par la loi du 16 mars 1934 est subordonnée aux reversements des anciens attributaires: c'est ce qui explique certaines notes comminatoires parues ces jours derniers dans la Presse.

La liquidation des emprunts départementaux de reconstitution se poursuit également, dans des conditions normales.

Six ouvriers sont ensevelis dans une mine en Haute-Silésie

Berlin, 21 juin. — Le D.N.B. donne les précisions suivantes sur le sésme et l'accident de mine de Beuthen:

« Par suite d'une violente secousse sismique, une galerie de la Karsten Centrum Grube, revêtue de fer, s'est écroulée. Six mineurs ont été ensevelis. Deux autres, qui travaillaient à proximité, ont été blessés, l'un grièvement. Ces deux derniers ont pu être retirés de la mine.

La direction ne croit pas possible de parvenir cette nuit aux mineurs ensevelis.

Un loup enragé sème la terreur dans un village bulgare

Sofia, 21 juin. — Un loup enragé se serait livré à un véritable carnage parmi les animaux domestiques et aurait provoqué une panique parmi les habitants du village de Dichroudze près de Bourgas.

Le carnassier se serait introduit pendant la nuit dans les étables du village et aurait étranglé cent chèvres, quarante porcs, vingt-cinq têtes de gros bétail et cinquante chiens.

Les paysans qui n'auraient pas osé sortir pendant plusieurs heures, auraient repris enfin courage et armés, qui de fusils, qui de fourches, seraient parvenus à tuer la bête enragée.

Le lendemain, tout le village s'est rassemblé sur la place publique pour contempler le carnassier.

Au sortir de la même nuit, dans un village des environs de Choumen, une louve et ses petits ont attaqué deux troupeaux de moutons et étranglé cinquante-deux têtes de bétail.

Le Congrès national de la Fédération des polices de France et des Colonies

La Fédération des polices de France et des Colonies vient de tenir à Paris son Congrès national. Au cours de ses travaux, le congrès s'est prononcé de nouveau en faveur de l'étatisation des polices, réforme que la Fédération préconise depuis 26 ans, et a demandé aussi l'unification des polices judiciaires.

Sur la proposition des délégués du Nord, l'ordre du jour suivant fut voté et a été remis sur-le-champ, par une délégation, à M. Sarraut, ministre de l'Intérieur.

Les délégués de la Fédération des Polices de France:

Élèvent une énergique protestation contre la réduction brutale et massive sur les traitements des fonctionnaires, ainsi que les menaces d'extension aux retraités et agents départementaux et communaux;

Manifestent leur mécontentement à l'égard des restrictions intervenues dans le régime de retraites;

Protestent contre l'interprétation donnée par le Conseil d'Etat à la Loi du 12 mars 1930 sur la stabilité de l'emploi;

Rappellent que, suivant l'exposé des motifs fait par le rapporteur du projet, il était bien entendu que le personnel municipal était garanti par la loi;

Élèvent contre le retard injustifié apporté par le Conseil d'Etat à l'élaboration du statut-type prévu par la loi du 12 mars 1930;

Expriment leur profond mécontentement du retard apporté par le Parlement à l'examen du projet de loi instituant une Caisse Nationale des Retraites intéressant plus particulièrement les policiers des petites communes. Demandent enfin avec la plus vive insistance, que toutes mesures utiles soient prises par le Gouvernement afin de faire appliquer à toutes les communes le décret de coordination du 30 juin 1931 qui fixe les conditions dans lesquelles le personnel communal doit bénéficier des assurances sociales.

L'AFFAIRE DE LA COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE CONTRE M. PAUL-CYPRIEN FABRE

La 1re chambre du Tribunal civil de la Seine vient de rendre son jugement dans le procès intenté par la Compagnie Transatlantique à M. Paul-Cyprien Fabre, en restitution d'une somme de 4 millions 020.890 fr. 50.

Ce jugement fait droit à la demande de la Compagnie Transatlantique en ce qui concerne le principe de la restitution. Il déclare toutefois qu'il y a lieu d'apprécier dans quelles mesures M. Paul-Cyprien Fabre doit être indemnisé pour les « démarches, recherches et diligences » qu'il prétend avoir effectuées entre 1918 et 1925 en vue d'obtenir un allègement des impôts dus par sa société de navigation au titre des bénéfices de guerre, allègement qu'il s'était engagé à obtenir lorsque fut projetée la fusion de sa société avec la Compagnie Transatlantique.

N'ayant ni le temps, ni les éléments nécessaires pour procéder lui-même à cette ventilation, le tribunal a désigné trois experts, MM. Doyen, Malquin et Puech, avec mission de déterminer les dépenses et peines « dont M. Fabre peut légitimement se prévaloir et, s'il y a lieu, la rémunération qui devra lui être attribuée en échange ».

Les dépens sont réservés.

Un Tourquennois est victime d'un accident d'auto à Masnières

Mercredi, à 21 h. 30, un gros camion de transports venant de Lyon avec un lourd chargement, passant sur la route de Cambrai à Saint-Quentin, a dérapé à Masnières sur la chaussée rendue glissante par la pluie et a versé dans un fossé.

Ce camion était conduit par M. François Vancoppenolle, de Tourcoing. M. Paul Vaborsk, de Tourcoing, lui aussi, qui l'accompagnait, a été assez sérieusement blessé au bras droit et a été admis à l'Hôpital de Cambrai.

Des Polonais arrêtés à Lens seraient les auteurs d'une agression contre des gendarmes

Les Polonais Stanislas Bozalski, Antoine Browski et Joseph Budzinski, récemment arrêtés à Lens, ont été interrogés jeudi.

On croit que ce sont eux qui, le 22 juin 193 , ont cambriolé le presbytère de Méricourt-sous-Lens et ont blessé gravement à coups de revolver deux gendarmes d'Avion qui voulaient les arrêter.

CODOS ET ROSSI RENTRENT A NEW-YORK

Washington, 21 juin. — Codos et Rossi sont arrivés à 10 h. 30 à Washington pour leur visite d'adieux.

Un déjeuner intime a été donné en leur honneur à l'ambassade.

Codos et Rossi sont partis pour New-York, où Mmes Rossi et Codos sont arrivées à bord du *Champlain*.

— Après un mois de sécheresse, la pluie est enfin tombée à Londres et dans diverses régions de l'Angleterre. Faisant disparaître ou atténuant la disparition de la disette d'eau l'un des plus graves dangers à redouter dans un pays dont le système hydrographique souterrain est très pauvre.

Paul Reboux et Marie Dubas à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix

M. Paul Reboux, l'écrivain à la curiosité et à l'activité si variées a fait jeudi soir, à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix une conférence sur un sujet qui, de tous temps, fut « actuel » et sur lequel le verve d'un homme d'esprit — et Dieu sait si l'auteur de « Madame se meurt, Madame est morte » est homme d'esprit! — peut s'animer et s'assouplir sans crainte jamais d'être taxé: « Belles mères d'hier et d'aujourd'hui. »

Présenter un tel sujet — que les conférenciers, en terme de métier, doivent se trouver d'accord pour qualifier de sujet « en or » — c'était donc en quelque sorte attenter légèrement à notre curiosité.

Les belles-mères! mauvais ou bons auteurs n'ont jamais, que nous sachions, utilisé sans succès cet inépuisable matière à plaisanterie à calembours spirituels et mordants.

M. Paul Reboux le savait abordant son sujet devant le public choisi de jeudi soir, et plutôt que d'avoir prétendu étonner par des choses neuves, il s'est contenté, mais avec quelle maîtrise, de mettre en scène, en quelque sorte, la fine fleur des divertissants témoignages, que gendres et hommes d'esprit des temps anciens et modernes ont laissé de la déformation, si caricature et si propice à l'exploration comique, du caractère des belles-mères.

Et ce fut une heure de plus joyeux divertissement d'esprit, distillé avec cet art parfait de la causerie que possède M. Paul Reboux.

Grâce au charme naturel de son talent d'écrivain, à ses dons exceptionnels de comédien à la diction impeccable, les anecdotes, les mots d'esprit auxquels il prêtait les ressources de son ironie quelquefois mordante, toujours fine et des airs paternels, prenaient dans la bouche du conférencier une saveur fréquemment approuvée par l'assistance.

Le tableau largement brossé du caractère de la belle-mère, son évolution aussi mirent en joie les auditeurs avant qu'ils fussent émus de la souriante philosophie du maître causeur, qui conseilla, pour dérouter l'ironie dont souffrent les belles-mères, l'art difficile de vieillir.

Mme Marie Dubas fit pendant cette première partie l'étincelante illustration du brillant monologue Les deux chansons « Ernest » et les « Cancanières » préparèrent l'auditoire à la verve admirable qu'elle déploya ensuite pendant une heure

Le Congrès national artisanal (Lille, 29 juin au 2 juillet)

Voici le programme de ce congrès organisé par le Comité d'entente et d'action artisanales et la Fédération des artisans du Nord de la France, à Lille, du 29 juin au 2 juillet 1934, sous le haut patronage de M. Marquet, ministre du Travail; de M. Marin, ministre de la Santé publique, et de M. Queuille, ministre de l'Agriculture:

SAMEDI, 30 JUIN 1934

8 h. 30: Section A: Questions corporatives: 1. Les Chambres des Métiers et la définition de la notion d'artisan. Rapporteur: M. Haguet, président de la Chambre des Métiers du Loiret. — 2. La réglementation de l'apprentissage. Rapporteur, M. Fernand Peter, président de la Chambre de Métiers d'Alsace. — 3. Le registre des métiers. Rapporteur, M. Gaillard, président de la Chambre des Métiers d'Indre-et-Loire. — 4. L'Artisanat Métiers féminin. Un essai de rénovation des métiers féminins. Rapporteur, M. Zamanski, administrateur délégué de la Société Coopérative de l'Artisanat Féminin, Paris. — 5. Vœux divers.

8 h. 30: Section B: Questions économiques et sociales: 1. La fiscalité artisanale: a) Impôts d'Etat. Rapporteur M. Puy-Gauthier, délégué régional du C.E.A.A. du Sud-Ouest; b) Patente. Rapporteur, M. Roques, délégué régional du C.E.A.A. de la région toulousaine. — 2. L'artisanat et les allocations familiales. Rapporteur, M. Dumont, président du Comité de la Fédération des Artisans du Sud de la France. — 3. Le Crédit Artisanal. Rapporteur, M. Déliot, secrétaire général de la Fédération des Artisans de Bourgogne et de Franche-Comté. — 5. Les avantages du petit jardin pour l'artisan. Rapporteur, M. Robert Thirier, président de la Fédération des Jardins Ouvriers du Nord de la France. — 6. La lutte de l'artisanat contre la concurrence déloyale. Rapporteur, M. Hubert Ley, secrétaire général de la Chambre de Métiers d'Alsace. — 7. Vœux divers.

Les personnes que les questions ci-dessus intéressent, peuvent demander une carte d'entrée au Commissariat général du Congrès et par correspondance adressée 16, rue de Brigode, Lille.

A 15 heures: Grande manifestation publique, sous la présidence de M. le Ministre du Travail.

Tous les artisans sont invités à assister à cette grande manifestation de l'artisanat régionaliste et corporatif.

1. Allocution de bienvenue de M. Robert Leleu, président de la Fédération des Artisans du Nord de la France; 2. Pourquoi un Comité d'entente et d'action artisanale? Conférence de M. Fernand Peter, président du C.E.A.A.; 3. L'artisanat: idée corporative et le régionalisme. Conférence de M. Nicolas Bourgeois, docteur ès-sciences politiques et économiques, secrétaire général adjoint de la F.R.F., lauréat du Grand Prix littéraire de la Ville de Lille; 4. Comment donner du travail à l'artisan et comment protéger le travail artisanal? Conférence de M. Paul Réal, président de la Fédération des Artisans des Alpes, Grenoble; 5. Les travaux du congrès. Rapport général de M. Hubert Ley, licencié en droit, secrétaire général du C.E.A.A.; 6. Discours de clôture.

A 20 h.: Banquet officiel, sous la présidence de M. le Ministre du Travail, dans les salons de l'Hôtel Maréchal, à Lille, 302, rue Solférino (tenue de ville). Prix: 30 fr. Les adhésions sont reçues au commissariat général du congrès, 16, rue de Brigode, à Lille, par correspondance, jusqu'au 28 juin, dernier délai.

En outre, le Comité d'organisation a prévu une excursion à Bruxelles, le 1er juillet et une autre excursion à Notre-Dame de Lorette et les champs de bataille de l'Artois, pour le 2 juillet. Tous les artisans leurs familles et leurs amis peuvent y participer. Le prix de l'excursion à Gand, Bruxelles, Tournai, est fixé à 59 fr. Le prix de l'excursion en Artois à 40 fr. Les adhésions sont reçues jusqu'au 26 juin, dernier délai.

Le montant des diverses participations peut être réglé, soit par mandat-poste-chèque barré, adressé à M. Leleu, commissaire général du Congrès, 16, rue de Brigode, à Lille, soit par virement ou versement au compte courant postal Leleu, Lille N° 472.41.

Le programme détaillé du congrès et des excursions sera envoyé sur demande accompagnée d'un timbre pour frais d'envoi.

Les contribuables de Caudry renvoient leurs feuilles d'impôts au ministre des Finances

En raison de l'augmentation des impôts et de l'exceptionnelle gravité que la crise a créée dans la région de Caudry, le comité de défense des contribuables de Caudry et environs a décidé le renvoi au ministre des Finances des feuilles d'impôts distribuées récemment.

De très nombreuses feuilles ont ainsi été retournées à Paris, en même temps qu'une lettre était adressée à M. Gaston Doumergue exposant la situation.

Une rixe sanglante au Portel

Au cours de la nuit de mercredi à jeudi, à la suite d'une représentation donnée en plein air par des forains, une rixe a éclaté entre deux familles à la suite d'un emprunt d'argent non remboursé à l'heure convenue.

Les deux créditeurs, les frères Albert et Gaston Boutora, âgés de 26 et 24 ans, ont été gravement blessés à coups de couteau et ont dû être admis à l'hôpital de Boulogne.

C'est dans cette ville que les agresseurs ont été arrêtés peu après. Il s'agit des nommés Auguste, Jean, Dominique et Henri Duville.

Dernière Heure

Dernières nouvelles sportives

TENNIS

Le championnat de Londres

Londres, 21 juin. — Voici les résultats:

Simple Messieurs. — 4e tour: Shields bat Bernard, 12.10, 6-4. — Lott bat J. Kamejdal (Japon), 6-4, 2-6, 6-4.

Simple Dames. — 4e tour: Mlle Goldschmidt (France) bat Mlle Mees (Allemagne), par walk-over. — Mlle Rosenbach bat Mlle Sperling, qui a abandonné au 2e set, alors qu'elle menait par 4-0, après avoir perdu le premier set par 6-4. Cette dernière réussit cependant tout de même pour participer au tournoi de Wimbledon. — Le match Mme Cheverath (Australie) Mlle Adamoff (France) a été interrompu par suite du mauvais temps.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 21 juin.

Importations, 18,000; Américain, baisse 9d; Brésilien, baisse 9; Egyptien, baisse 7-12.

	New-Orléans			New-York	
Tenue	Préc.	Jour		Préc.	Jour
Disponible	12.15	12.10		12.